

BUDGET 2020

RAPPORT POLITIQUE - PROJET

Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le budget 2020 élaboré et présenté par le Collège communal de Grez-Doiceau est un budget de mise en œuvre des premières politiques propres après une année de transition. Il se dote d'une ligne directrice générale prudente et responsable tout en consacrant les investissements nécessaires pour une commune vivante offrant un service de qualité à ses citoyen-ne-s.

Le contexte économique global n'a pas fondamentalement changé et nous contraint à composer avec rigueur. L'avenir reste toujours incertain pour ce qui a trait à l'octroi de subsides régionaux et la diminution du Fonds des communes.

En outre, nos recettes restent influencées par les problèmes liés aux nouvelles mesures mises en place par l'Etat fédéral et les Régions, notamment le Tax Shift dont l'effet maximal n'est attendu que pour 2021 avant une reprise de la croissance « normale » à partir de 2022, ainsi que le financement du 2^{ème} pilier de pension et son impact sur le cadre des agents contractuels. Pour ce dernier, une étude réalisée en 2019 en a estimé toutes les conséquences à long terme sur nos finances communales selon différents scénarios possibles. Le choix qui a été retenu par le Collège communal est le remplacement d'un statutaire sur deux au niveau du cadre, et la constitution d'un second pilier de pension pour les agents contractuels à hauteur de 1% de la masse salariale contractuelle (charges patronales incluses), avec effet rétro-actif au 1^{er} octobre 2019.

Le budget 2020 est présenté à l'équilibre à l'exercice propre avec le niveau actuel des taxes et des impôts et en ayant recours aux emprunts pour un total de 1.790.690,30 € en part propre. Au budget initial 2019, nous avons prévu 1.378.000,00 € et finalement tous les emprunts ont été supprimés à la dernière MB de 2019. En dépit de cela, l'endettement reste à un niveau inférieur à celui de 2017.

La santé financière de notre commune reste fragilisée par la diminution évidente des marges. A terme et sans rectification tenant compte de l'ensemble des besoins et des projets, la situation n'est pas tenable et aboutira à une dégradation de l'état des finances communales. Il s'agit ici principalement de tenir compte d'un sous-investissement chronique en matière de personnel et d'infrastructures, couplé à une population vieillissante. Pour cette raison, le taux de l'IPP sera relevé de 6 à 6,9% et les centimes additionnels au précompte immobilier de 1800 à 1950. Ce relèvement permettra de dégager les marges financières nécessaires par la suite.

Dans les grandes lignes, le budget 2020 couvre notamment :

- Les recommandations de l'audit organisationnel de l'administration communale avec :
 - un renforcement du personnel pour pallier aux manques pointés dans les résultats de l'audit :
 - un-e gestionnaire des ressources humaines,
 - un-e responsable pour le Service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) recruté-e conjointement avec le CPAS,
 - un-e directeur-riche des Services techniques,
 - un-e conseiller-ère en mobilité et sécurité,
 - un-e éco-conseiller-ère.
 - Egalement, le passage à un 4/5^{ème} temps pour l'employée actuellement en charge du PCDR.
 - La mise en place d'une étude sur la charge psycho-sociale au sein de l'administration.
- Le plan P.I.C. 2019-2021, en particulier pour la maintenance du dépôt communal ainsi que pour les rues de la Cortaie, de Fontenelle, des Chardonnerets, de Bossut et les trottoirs rue de Hamme-Mille ;
- Des investissements liés à la transformation numérique, à la digitalisation et à l'informatique (équipements et logiciels pour l'administration et l'école communale, bornes WiFi4EU, eGuichet, ...);
- Des initiatives et des budgets *participatifs* destinés à la participation citoyenne ;
- Des actions concrètes de sensibilisation et de mise en œuvre de projets en faveur de l'environnement et du 0-déchet ;
- Des mesures de préservation de l'énergie avec, notamment, le démarrage du remplacement intégral de l'éclairage public par du LED, le remplacement de chassis à l'école de Grez-centre, la rénovation dans le plan P.I.C. du toit du dépôt communal incluant l'installation de panneaux photovoltaïques sur ce site ainsi que sur les toits de l'administration communale ... ;
- La réalisation d'un guide communal d'urbanisme ;
- La poursuite de la maintenance des voiries ;
- Le déploiement d'infrastructures sportives (padel, fitness extérieur, hockey, ...).

L'aménagement de la maison rurale à Grez-centre et prévu en 2019 a été reporté à 2020, la convention pour celle-ci étant à ce jour en attente d'une signature de la ministre de tutelle.

Le budget initial de notre commune est présenté à l'équilibre à l'exercice global. A l'exercice propre, nous avons un résultat positif de 84.163,67 €. Ceci n'a été rendu possible que grâce à l'utilisation de provisions, du CPAS pour 500.000,00 € et du 2^{ème} pilier de pension pour 40.000,00 €.

De même, avant prélèvement, le résultat est de 595.127,39 €, ceci grâce au boni ordinaire présumé de l'exercice antérieur de 701.326,27 €. Celui-ci est justifié dans le tableau des adaptations.

Le service ordinaire

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses par habitant.

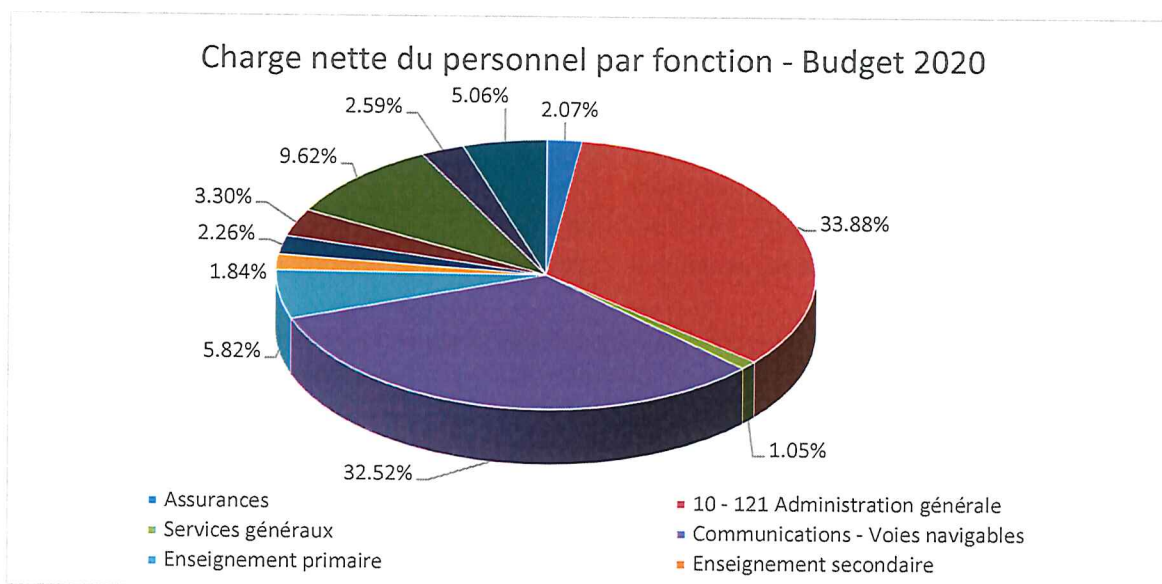
Cette analyse est assez parlante et interpellante.

Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 15.485.278,83 €.

Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget 2019, nous constatons les principales évolutions suivantes :

1. Les dépenses de personnel

L'évolution du coût brut du personnel a été budgétée avec une augmentation de 6,27 %.
La charge nette augmente de 5,70 %.



Pour rappel, la circulaire budgétaire impose, depuis l'exercice 2016, l'inscription des charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 667.382,93 € alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures.

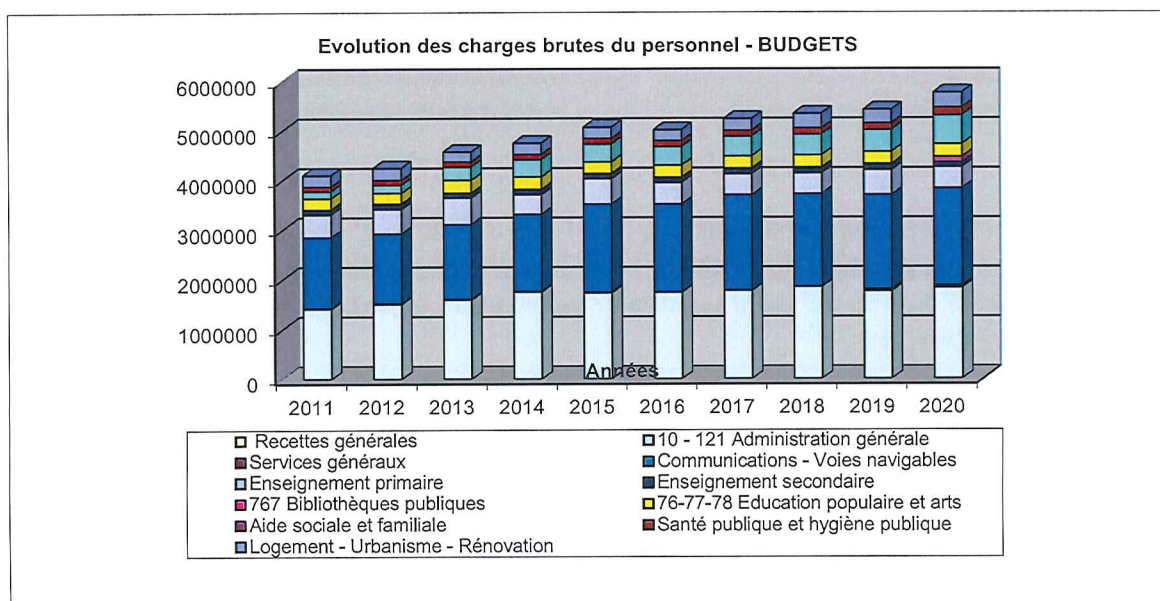
La circulaire impose en plus, d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire sont éclatées sur des fonctions différentes, ceci rend la lecture du budget encore un peu plus difficile.

L'augmentation des dépenses brutes de personnel de 347.108,50 € par rapport au budget 2019 se justifie comme suit :

	Impact estimé en %
Saut d'index au 01/04/2020 de 2%	1,50%
Evolutions barémiques	0,50%
Outre les remplacements de personnel, divers recrutements ont été prévus pour pallier aux manques pointés dans les résultats de l'audit : <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire ressources humaines au 01/04/2020 - Responsable SIPP (conjoint-e avec le CPAS) au 01/02/2020 - Directeur-riche des services techniques au 01/04/2020 - Conseiller-ère en mobilité et sécurité au 01/05/2020 - Eco-conseiller-ère (pour 6 mois) - Employée PCDR passe de 50 à 80 % au 01/01/2020 Des recrutements opérés courant 2019 produisent leur plein impact en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> - Employée bibliothèque (02/12/2019) - Employée communication (02/05/2019) - Employée PCDR (24/06/2019) - Renforcement du pool des accueillantes extrascolaires au 01/09/2019 	4,27 %

Selon le profil financier établi par Belfius pour 2019, nous employons jusqu'ici 7,3 personnes par 1.000 habitants, à mettre en comparaison avec la moyenne de 7,8 personnes par 1.000 habitants pour les communes du Cluster (communes ayant un profil financier similaire au nôtre), et de 9,8 et 9,9 pour, respectivement, la Province et la Région. En synthèse, cela signifie que nous disposons actuellement et en moyenne d'un mi-temps par 1.000 habitants de moins que des communes comparables, ce qui correspond à près de 7 temps-plein.

Notons encore qu'une dépense de 40.000,00 € est prévue pour les pensions du 2^{ème} pilier pour les agents contractuels. Le démarrage du contrat est prévu avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019. Cette dépense est financée par l'utilisation de la provision constituée en 2018.

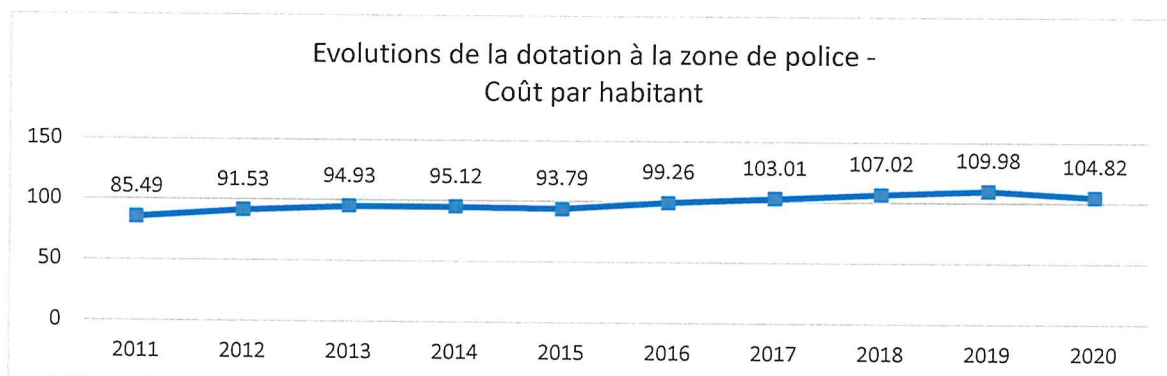


2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

1. Zone de Police

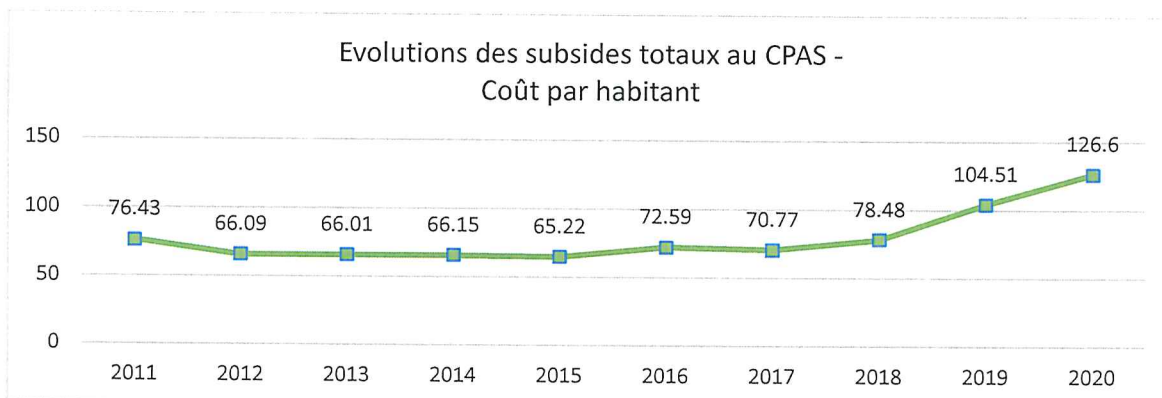
La dotation à la Zone de Police s'élève à 1.439.949,99 € en 2020 soit une diminution de 4,22 % selon un nouvel accord de répartition sur base du chiffre de population au 01/01/N-1 pris au sein de la Zone.



2. Le C.P.A.S.

La dotation au C.P.A.S au service ordinaire augmente encore de 310.569,79 € par rapport au budget 2019 pour s'établir à 1.739.225,20 €, soit 21,74 %.
En 2019, celle-ci avait déjà augmenté de 378.665,41 €, soit 36,06 %.

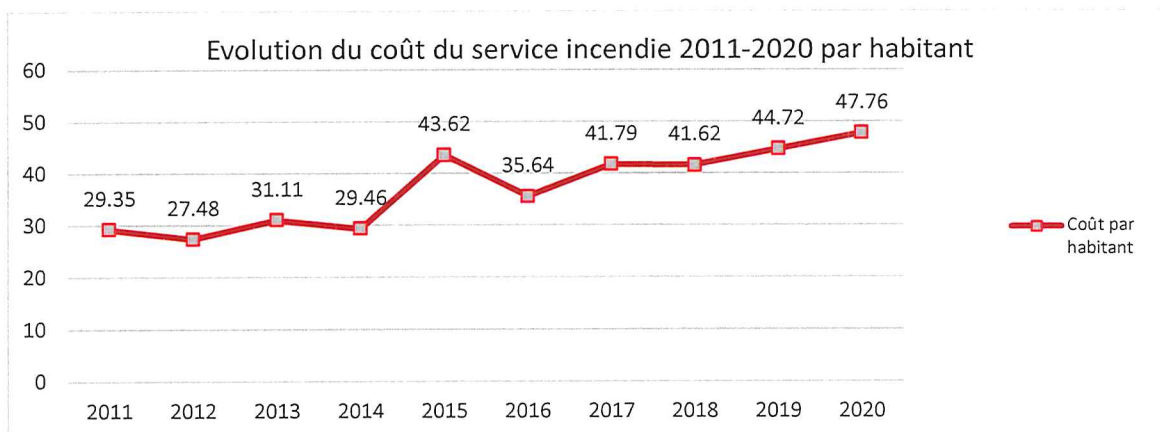
L'évolution du projet relocalisé du Home Renard devra être suivi de près compte tenu de son impact potentiel important sur les finances communales.



3. Le service incendie

Le complément d'intervention communale dans les frais du Centre Incendie de Wavre, devenu la zone de secours du Brabant wallon le 1er avril 2016 s'élève à 656.121,15 €. Ceci constitue une augmentation de 44.839,08 € par rapport au budget 2019 soit + 7,34 %.

La Province du Brabant wallon intervient pour un montant estimé à 100.000 € en attendant le chiffre officiel.

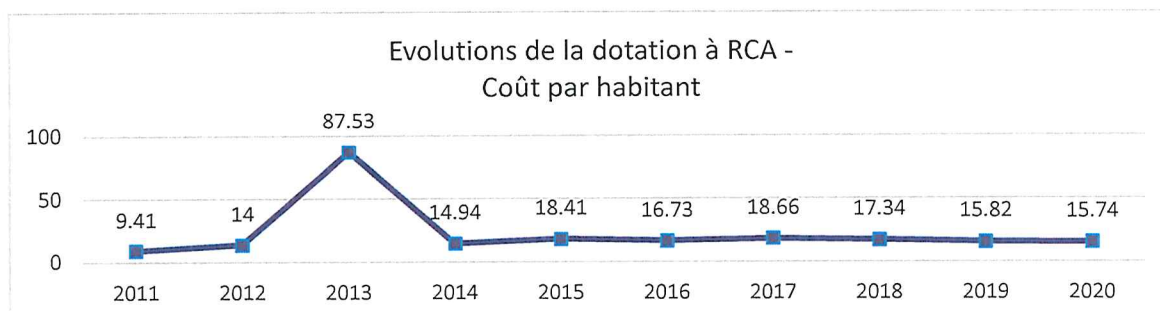


Notons enfin que Monsieur le Gouverneur du Brabant wallon nous a transmis la régularisation de la tarification incendie 2015 et 2016 des anciens services régionaux d'incendie, soit la somme de 371.502.21 € qui sera prélevée en 4 tranches annuelles de 92.875,55 € de 2019 à 2022. Ceci continue d'impacter fortement notre budget ordinaire.

4. R.C.A. Grez-Doiceau

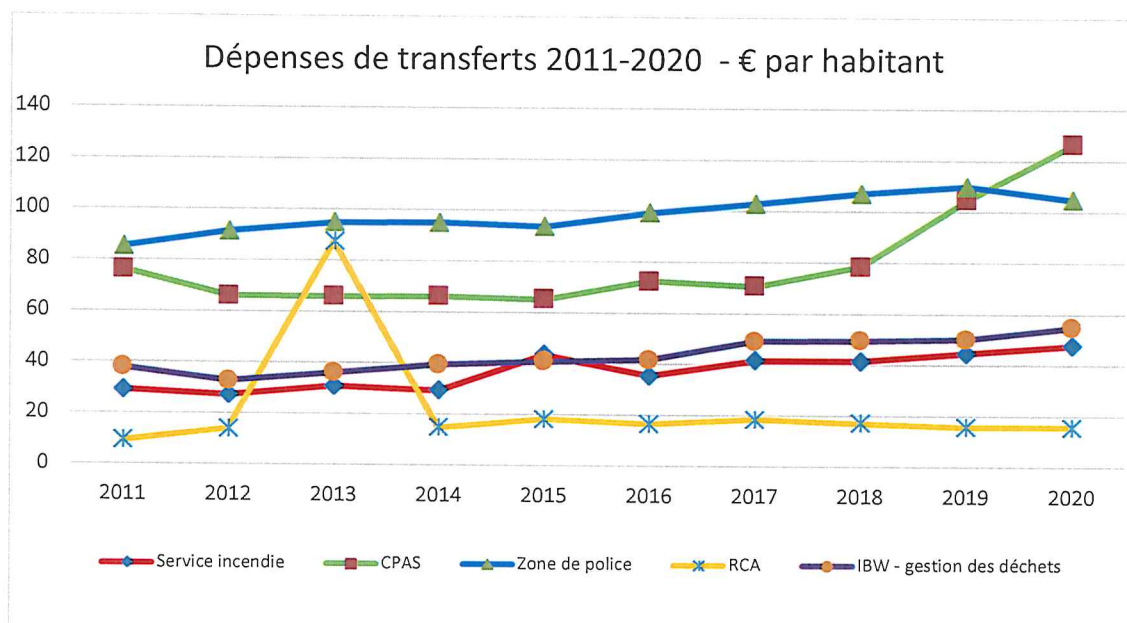
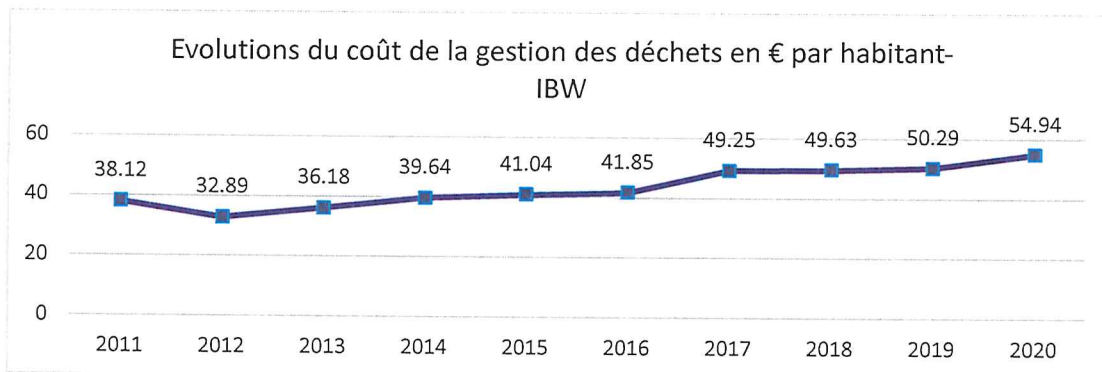
Au service ordinaire une dotation de 216.240,00 € est inscrite pour la contribution à la R.C.A. Grez-Doiceau, soit le même montant qu'en 2019.

Depuis 2016, le subsidie communal en faveur de la RCA s'intitule *subsidie lié au prix* et est facturé par la R.C.A. Grez-Doiceau à la commune en appliquant la TVA de 6 % en plus.



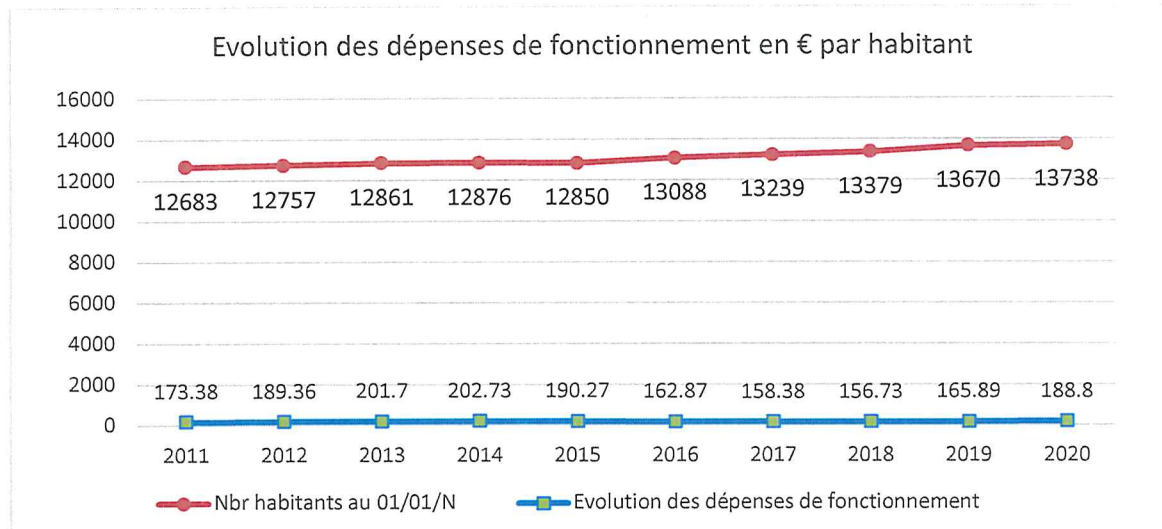
5. InBW – la gestion des déchets

Depuis 2009 et l'instauration du coût véritable des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'InBW est considéré comme un transfert et plus une dépense de fonctionnement. En 2019, nous avons une augmentation présumée de 67.258,03 €, soit 9,78 %.



3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de fonctionnement augmentent de 325.934,68 € soit + 14,37 % par rapport au budget 2019.



Cette augmentation s'explique notamment par l'activation de nouveaux projets liés au Programme Stratégique Transversal et par l'amélioration de certains services. Parmi les hausses budgétaires, notons celles les plus significatives :

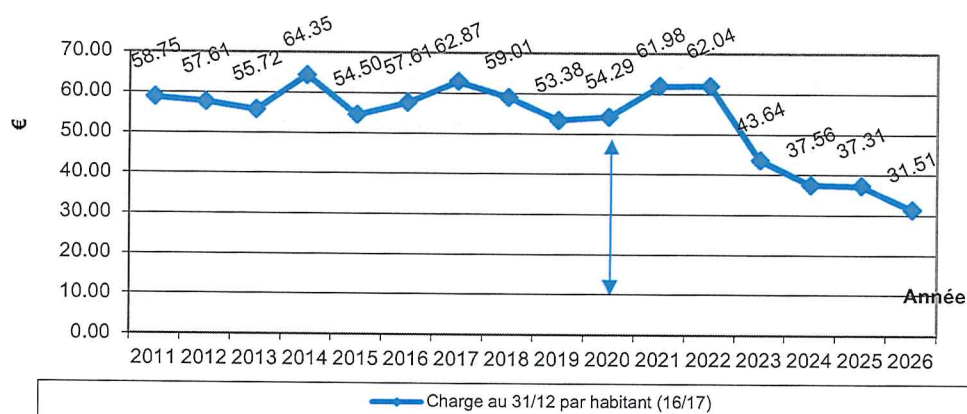
- Elaboration et distribution de plans de Grez-Doiceau (3.000,00 €) ;
- Frais de fonctionnement du WiFi4EU, renouvellement du site internet, eGuichet (total de 31.600,00 €) ;
- En suite de l'audit communal :
 - enquête psycho-sociale (15.000,00 €) ;
 - frais de formation (6.000,00 €).
- Autres formations (permis chauffeurs, CAP, ...) (12.000,00 €) ;
- Curage préventif des avaloirs (64.000,00 €) ;
- Diverses actions environnementales (matériel pour potagers partagés, plants de haie, semences pour prairies fleuries, panneaux informatifs, gobelets réutilisables, matériel Propr'été, Plan Maya, ...) (15.350,00 €) ;
- Etude de la pollution acoustique autour de la RN25 (5.000,00 €) ;
- Actions spécifiques au 0-déchets (plan d'actions Tables rondes 0-déchets, ateliers de formation, sites de compostages collectifs, ...) (5.500 €) ;
- Les appels à projets liés aux budgets participatifs de la participation citoyenne (20.000 €) ;
- Nouvelles activités de la bibliothèque communale (6.120,00 €).

Le budget ordinaire (dépenses et recettes) relatif à l'enseignement primaire reprend toute la facturation des activités scolaires et parascolaires (classes vertes, de neige etc.). La comptabilité communale intègre toutes ces dépenses balancées par la contribution des parents en recettes.

4. Les dépenses de dette

La charge totale de la dette au budget augmente de 14.789,20 € en 2020 pour s'établir à 895.690,80 €. En part propre, les dépenses de dette augmentent de 16.168,84 €, soit 2,20 %.

Evolution de charge annuelle de la dette communale - Part propre en € par habitant



Nous aurons recours aux emprunts pour un total de 1.790.690,30 € en part propre. Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent les budgets 2018 la moyenne par habitant du Cluster est à 123 €, celle des communes de la Province à 127 €, pour 54,29 € à Grez-Doiceau en 2020.

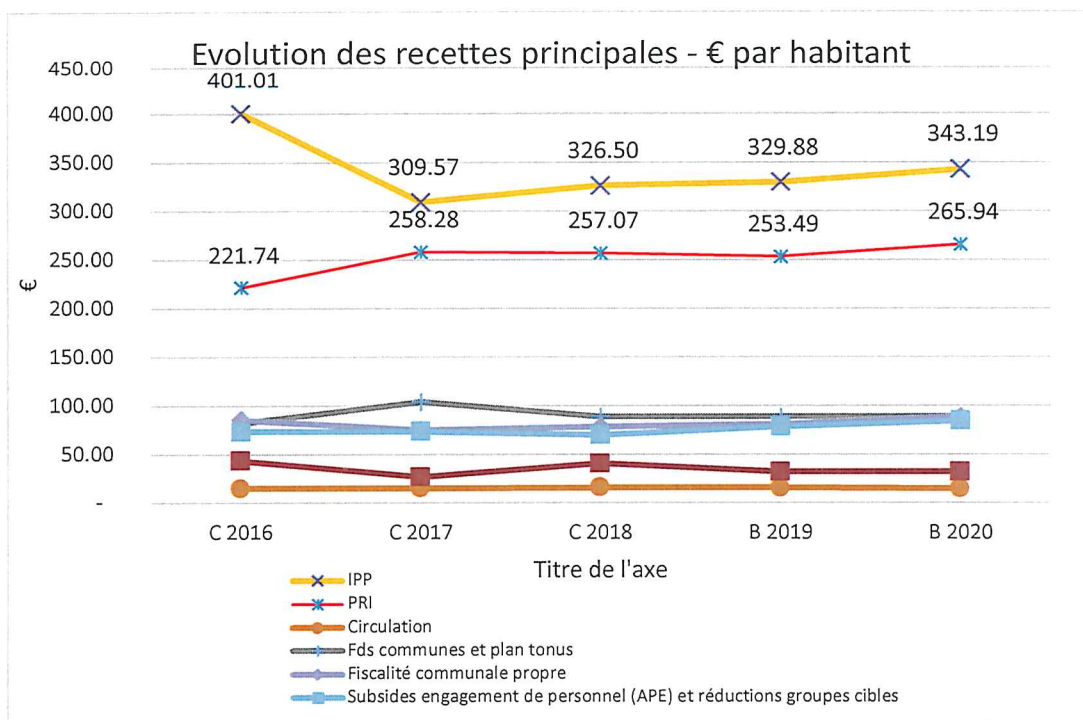
5. Les recettes ordinaires

5.1 La taxe additionnelle à l'IPP

Le taux de la taxe passe de 6 à 6.9%.

Le SPF Finances nous a transmis le 28 octobre 2019 une réestimation des additionnels à l'IPP pour l'année 2019. La recette escomptée augmente de 419.353,97 € soit 9,30%. L'augmentation est essentiellement due à l'accélération du rythme d'enrôlement. En urgence, le Collège a demandé à la Tutelle de pouvoir intégrer cette recette supplémentaire dans la modification budgétaire n° 2 2019 qui était en cours d'examen et d'alimenter la provision pour les charges du CPAS de 417.667,03 €. Le Conseil a été informé de cette décision en séance du 12 novembre 2019 et l'a approuvée. C'est cette opération qui a permis de puiser 500.000,00 € dans la provision pour le CPAS afin de financer l'augmentation de la dotation à celui-ci.

Le 30 octobre 2019, nous avons reçu la prévision initiale pour le budget 2020. Celle-ci s'élève à 4.714.730,92 € soit une augmentation de 205.295,28 € (4,55 %) par rapport à la prévision initiale 2019. Pour rappel, le Tax Shift aura son impact maximal en 2021.



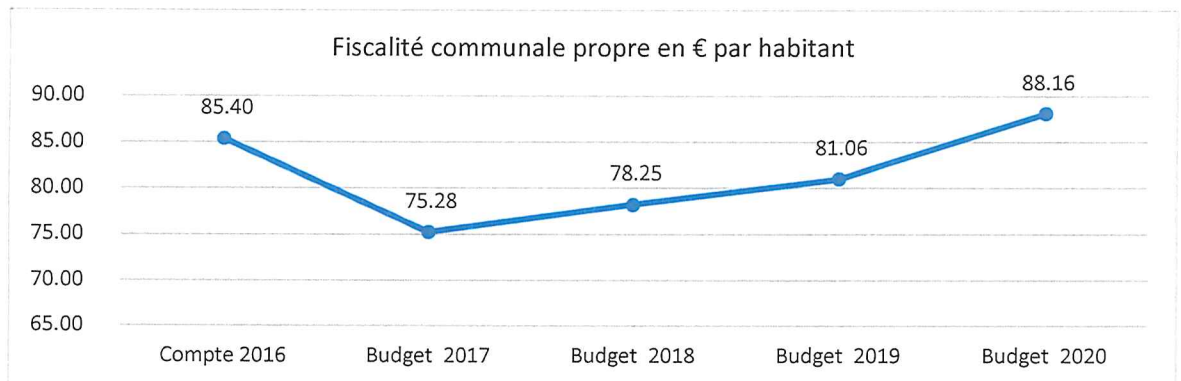
5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier

Le taux passe de 1800 à 1950 centimes. Contrairement à l'IPP, cette taxe est relativement stable dans le temps. La recette est estimée à 3.653.524,99 € soit plus 5,43 %.

5.3 Les taxes communales perçues directement

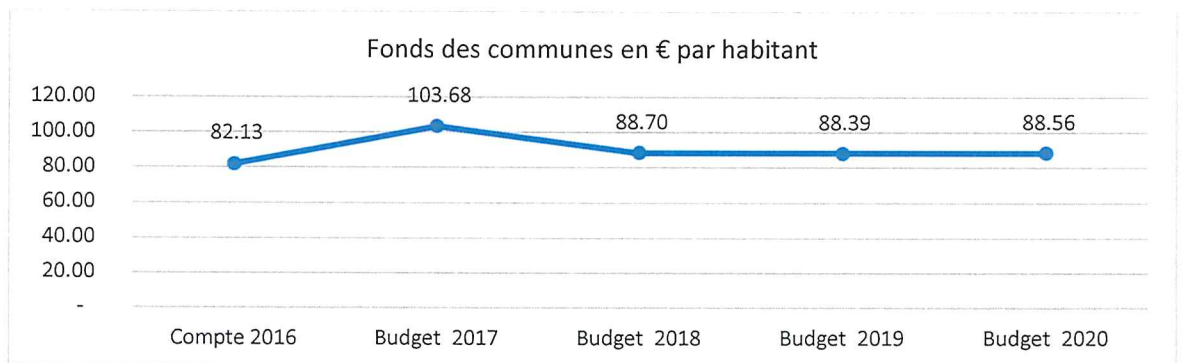
La prévision initiale augmente de 103.104,54 € par rapport à 2019. Ceci est dû à l'adaptation des taxes immondices (+ 77.937,00 €) et sacs-poubelles (21.445,50 €) dans le cadre du coût vérité.

Depuis 2019 la recette relative à la taxe sur la délivrance des documents administratifs, a été diminuée, il s'agit d'une modification de la comptabilisation des recettes et des dépenses relatives aux cartes d'identité électroniques. Depuis toujours, le coût de confection des cartes, réclamé aux citoyens et qui doit être versé au fédéral, est inscrit en recettes et ensuite inscrit en dépenses au moment de payer les factures. Depuis l'installation d'une nouvelle caisse électronique au service Population, c'est la seule recette de ce type qui est encore comptabilisée de la sorte. Pour des raisons de facilité et d'homogénéité celles-ci seront dorénavant comptabilisées en Classe 4 comme les passeports et les permis de conduire.



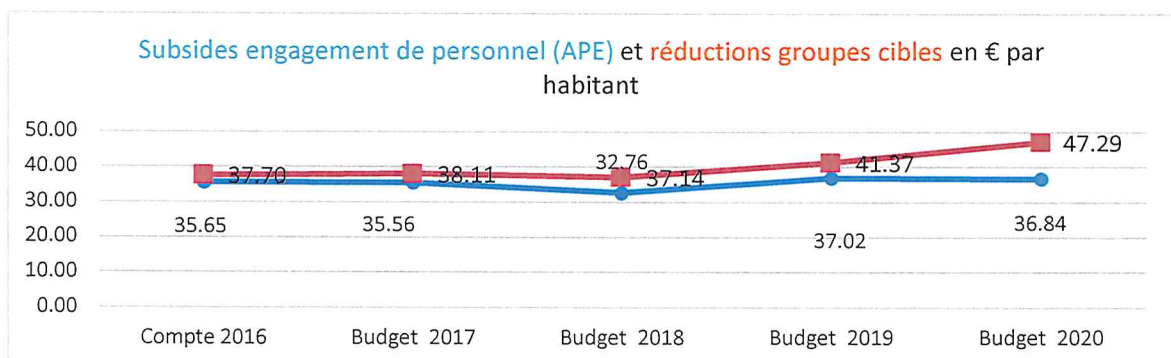
5.4 Le fonds des communes

La prévision s'élève à 1.216.672,71 € soit 8.395,45 € en plus, soit 0,69 %.

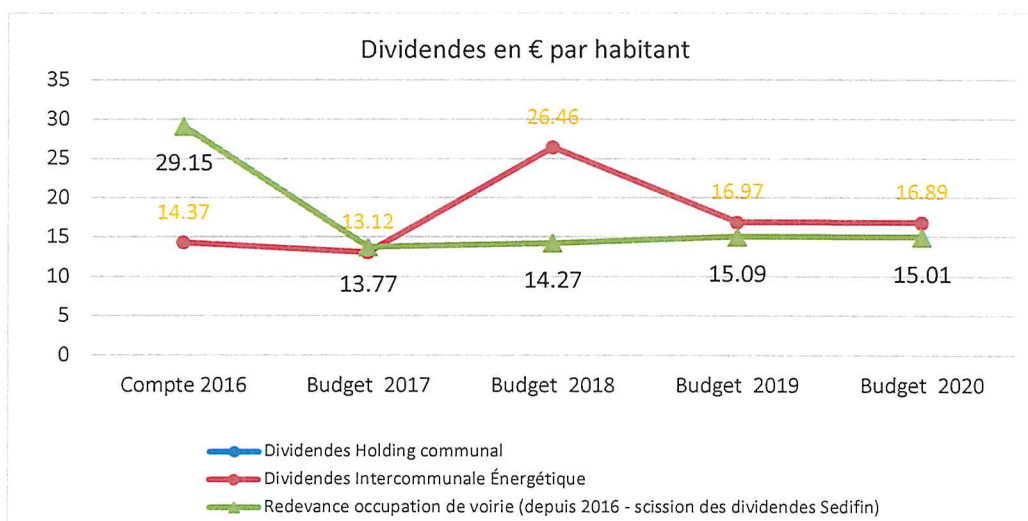


5.5 Les subsides en matière d'engagement de personnel

Pour rappel, l'inscription des charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 649.678,01 €.



5.6 Les dividendes

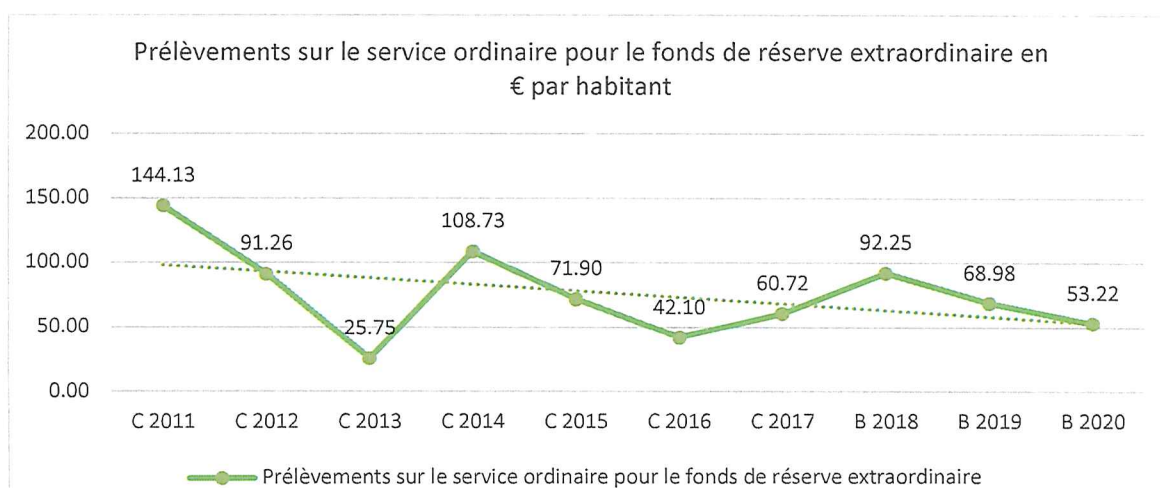


Jusqu'en 2015, nous recevions un montant global de dividendes de SEDIFIN (devenue IPFBW) qui était payé par tranches. Depuis l'exercice 2016, les versements distinguent les redevances pour occupation de voirie des dividendes.

Globalement la prévision budgétaire reste identique à celle de 2019, nous n'avons aucune information quant à l'évolution de ces dividendes.

6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 697.120,40 €.



Dans le même temps, nous utilisons la provision constituée en 2019 pour l'évolution des charges du CPAS à hauteur de 500.000,00 €.

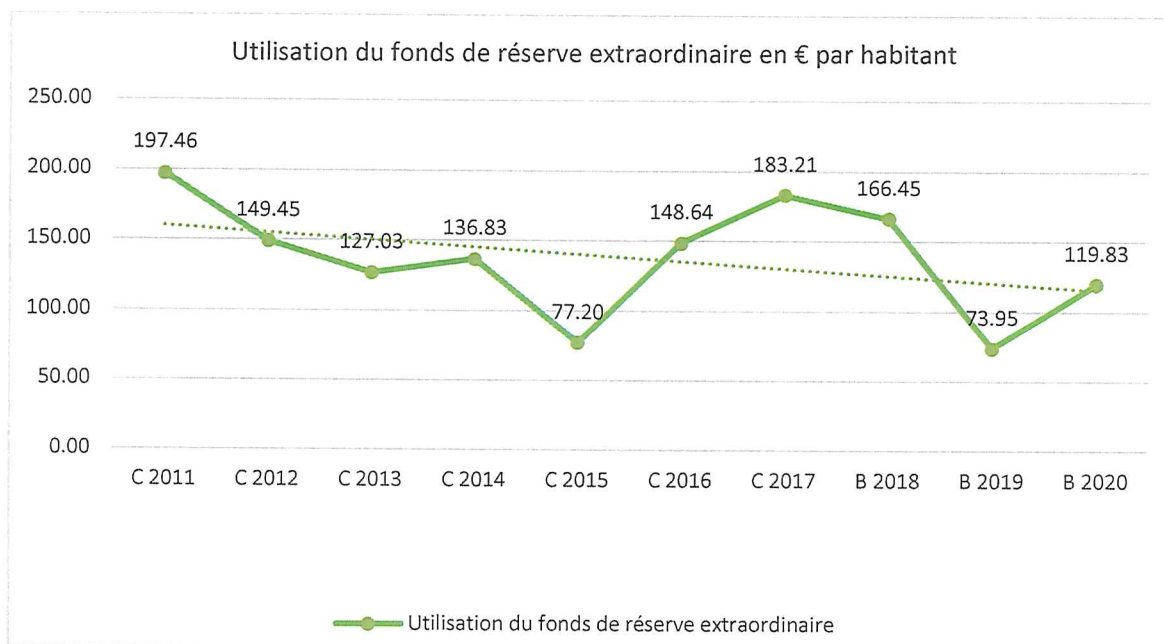
Le service extraordinaire

A l'extraordinaire le budget est en équilibre à 5.061.916,19 €.

1. Les prélèvements

Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserves extraordinaires à hauteur de 1.569.517,18 €, soit 31,01 % des dépenses extraordinaires.

Dans ce montant, 503.535,46 € sont prélevé sur le fonds de réserves constitué pour le plan PIC, soit les subsides du SPW. Il faut noter également que le fonds de réserve extraordinaire est alimenté par la vente du terrain de la ruelle des Foins au CPAS en vue de construire la maison de repos à hauteur de 300.000,00 €.

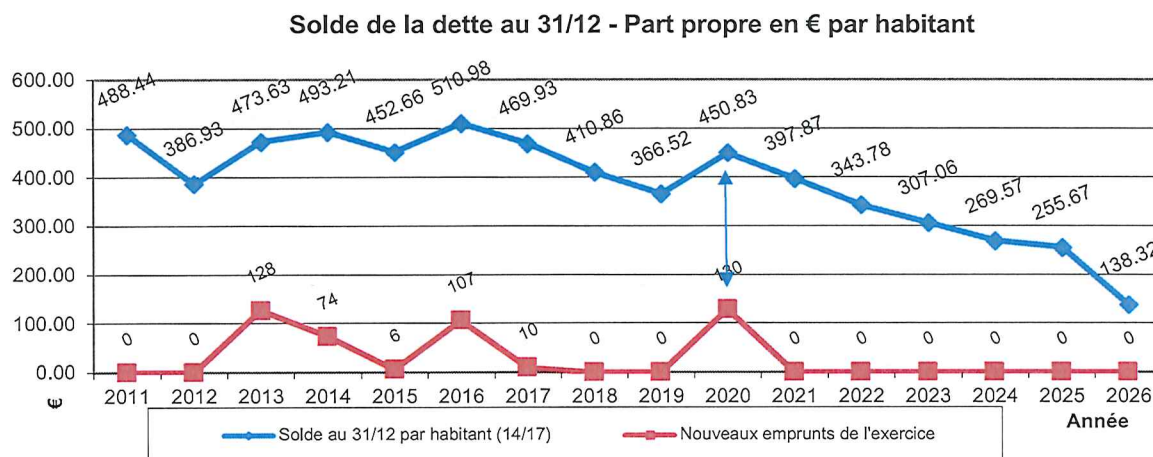


2. La dette

Le budget 2020 comporte des emprunts en part propre à contracter pour 1.790.690,30€. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

- Maintenance extraordinaire du bâtiment (30.000,00 €) ;
- Aménagement de la maison rurale (760.000,00 €) ;
- Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 :
 - Rue de la Cortaie (197.974,15 €) ;
 - Dépôt communal : toiture + panneaux photovoltaïques et borne de rechargement pour véhicules électriques (84.748,40 €) ;
- Maintenance des voiries (255.000,00 €) ;
- Aménagement de la piste cyclable liaison Archennes – Hall Omnisports (100.000,00 €) ;
- Maintenance du dépôt communal (50.000,00 €) ;
- Passage au LED de l'éclairage public (165.000,00 €) ;
- UREBA – Remplacement des châssis du bâtiment de l'école communale situé sur la rue Pont-au-Lin (25.000,00 €) ;
- Acquisition de terrains pour le Pôle sportif (70.000,00 €).

Avec la sollicitation de nouveaux emprunts en 2020 pour 1.790.690,30 € et une perspective inquiétante pour le futur, l'ensemble de l'endettement reste néanmoins stable. Pour information, vous trouverez ci-dessous le tableau évolutif de la dette communale de ces dernières années et en projection jusqu'en 2026 (sans nouveaux emprunts).



Dans le profil financier fourni par Belfius, pour les comptes 2017, le solde à rembourser par habitant du Cluster est à 927 €, celle des communes de la Province à 1.024 €, pour 470 € à Grez-Doiceau. Même avec les emprunts projetés en 2020, nous resterons en dessous de ce montant au 31/12/2020 soit 451 €.

La balise d'emprunt est modifiée depuis 2019. Elle est devenue pluriannuelle et est fixée à 200,00 €/habitant et par an pour toute la législature.

En outre, les emprunts des Zones de police et des Zones de secours sont placés hors balise. Les autres entités consolidées (le CPAS, les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les régies ordinaires ou autonomes ainsi que les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la commune.) y restent soumises.

Enfin, les emprunts relatifs à la partie non subsidiée d'un investissement réalisé dans le cadre du FRIC ou d'un investissement réalisé dans la cadre d'un projet UREBA (à condition que cet investissement ait fait l'objet d'un accord de principe) sont automatiquement placés hors balise.

3. Les recettes de transferts (subsidés)

Au budget 2019, les recettes de transferts s'élèvent à 1.401.708,71 €. L'établissement d'un graphique pour ces recettes ne serait pas parlant. En effet, outre le constat que les subsidés se raréfient, l'imagination des pouvoirs subsidants est infinie quant aux types de subsidés accordés, soit directement, soit sous la forme d'un emprunt, ou encore via la création de fonds de réserves extraordinaires en une fois dès octroi du subside mais avec une libération par tranche, sans tenir compte de dépenses engagées avec un recalcul à la fin (P.I.C).

Citons principalement :

- Aménagement piste cyclable chemin du Bois Gibet		
	Province du Brabant wallon :	: 50.000,00 €
	SPW	: 100.000,00 €
- PCDR - Aménagement maison rurale (SPW)		: 1.035.334,05 €
- Aménagement Fitness extérieur (Province du Brabant wallon)		: 30.481,13 €
- Projet « Ma ruralité » (SPW)		: 15.000,00 €
- UREBA - Remplacement châssis école Grez-Centre		: 82.500,00 €
- Aménagement place aux Etoiles cimetière de Doiceau (SPW)		: 12.964,65 €
- Guide communal d'urbanisme (SPW)		: 16.000,00 €
- Travaux de sécurité église de Grez-centre (Province du Brabant wallon)		: 20.000,00 €

4. Les dépenses extraordinaires

Dans les projets inscrits au service extraordinaire, nous relevons principalement les projets suivants :

Numéro de projet extraordinaire	Objet:	Montant estimé de l'investissement
20130009	PCDR - Aménagement maison rurale (grange Jacquet)	1.800.000,00
20150055	maintenance extraordinaire - Académie	26.000,00
20170022	Aménagement du terrain du Péry	10.000,00
20190025	Maintenance extraordinaire bâtiment Val du Puits 2	2.000,00
20190032	PIC 2019-2021 travaux rue de la Cortaie	553.269,79
20200001	Maintenance extraordinaire bâtiment	33.500,00
20200002	Bornes WIFI 4EU	25.000,00
20200003	Investissements mobiliers & matériels divers	104.900,00
20200004	Acquisition de matériel informatique	53.000,00
20200005	Acquisition petit patrimoine - Chapelle Robert	1.000,00
20200006	Maintenance extraordinaire salle de Hèze	22.000,00
20200007	Réfection Plaines de jeux communales (Gastuche, Pécrot,...)	12.500,00
20200008	PIC 2019-2021 dépôt communal, toiture – photovoltaïque et borne rechargement	211.871,00
20200009	PIC 2019-2021 travaux rue de Bossut	132.419,38
20200010	Maintenance extraordinaire diverses voiries	260.000,00
20200011	Aménagement piste cyclable Rue du Bois Gibet	285.000,00
20200012	PIC 2019-2021 Honoraires auteur de projet pour réalisation du trottoir rue de Hamme-Mille	30.000,00
20200013	Achat d'autos & de camionnettes	120.000,00
20200014	Appel à projet "Ma Ruralité"	20.000,00
20200015	Achats de signalisation routière & de petits équipements de voirie	12.500,00
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public	165.763,01
20200017	Honoraires auteur de projet - études	21.000,00
20200018	maintenance extraordinaire de Bâtiment	13.000,00
20200019	Equipement, maintenance - école de Nethen	10.200,00
20200020	Aménagement zone Street work out	3.000,00
20200021	Maintenance extraordinaire véhicule Espace jeunes	5.000,00
20200022	Restauration drapeaux de 1830 et mise en valeur	7.500,00
20200023	Acquisition de terrain	70.000,00

20200024	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution terrains sportifs	31.000,00
20200025	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment sportifs	4.500,00
20200026	Subsides extraordinaires - F.E. Grez-Doiceau	8.000,00
20200027	Equipement, maintenance église de Grez	35.000,00
20200028	UREBA Cure Néthen : remplacement chaudière (Gaz)	9.000,00
20200029	Subside extraordinaire au CPAS	300.000,00
20200030	Honoraires étude égouttage - lutte contre les inondations	5.000,00
20200031	Libération parts SPGE	101.993,01
20200032	Aménagement place aux Etoiles cimetièrè de Doiceau	20.000,00
20200033	PCDN : investissements 2020	3.000,00
20200034	Honoraires auteur de projet - Guide Communal d'Urbanisme	50.000,00
20200035	UREBA - Bât. Chée de Wavre, 101 : remplacement de la chaudière et scission de l'installation de chauffage des 2 logements	10.000,00
20200037	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution - Dépôt communal	54.000,00
20200038	UREBA - Ecole Grez-centre Pont-au-Lin : remplacement des châssis	110.000,00
20200039	Maintenance Cure Néthen	10.000,00
		4.761.916

En conclusion :

L'érosion continue des marges financières n'entame pas les investissements nécessaires à garantir la qualité des services offerts aux citoyen-ne-s, ni les projets favorables au développement durable et à la participation citoyenne qui prendront corps en 2020.

La performance de l'administration communale ayant fait l'objet d'un audit en 2019, il ressort des conclusions principales la nécessité de renforcer le personnel, notamment dans des fonctions-clés. Par conséquent le budget 2020 augmente le niveau des emplois actuels ainsi que les frais de fonctionnement.

L'objectif central est la continuité dans l'excellence des services offerts aux Grézien-ne-s, l'essentiel de nos moyens est consacré à cet objectif et à garantir l'équilibre budgétaire. Le budget se veut prudent mais volontaire en ne recourant à l'emprunt que pour les investissements à long terme.

Pour prévoir les difficultés s'annonçant aux prochains exercices, les taux de taxation de l'IPP et du PrI ont été relevés, respectivement à 6.9% et 1950 centimes. L'ensemble des taxes communales devra par la même occasion faire l'objet d'une réévaluation courant 2020.

Pour le Collège communal

Laurent Francis

Echevin des Finances

Approuvé par le Collège en séance du 6 décembre 2019.

Le Directeur général,

Y. Stormme

Le Bourgmestre,

A. Clabots

Annexes :

Budget 2020 - Service ordinaire - Résultats par fonction				
Fonctions		Recettes	Dépenses	Résultat
9	Recettes générales	2.200,00	10.425,00	-8.225,00
29	Dotation générale aux communes	1.232.735,63		1.232.735,63
49	Impôts et taxes	9.784.571,87	11.450,00	9.773.121,87
59	Assurances	19.250,00	133.400,00	-114.150,00
123	Administration générale	370.237,57	2.448.536,52	-2.078.298,95
129	Patrimoine privé	47.711,17	78.653,30	-30.942,13
139	Services généraux	40.000,00	51.057,12	-11.057,12
159	Relations avec l'étranger	-	850,00	
169	Aide aux pays en voie de développement		2.500,00	-2.500,00
369	Pompiers	100.000,00	692.756,87	-592.756,87
399	Justice - Police		1.445.199,99	-1.445.199,99
499	Communications - Voies navigables	533.966,87	3.043.026,18	-2.509.059,31
599	Commerce - Industrie	438.232,00	29.100,00	409.132,00
699	Agriculture - pêche - ravitaillement	15.908,40	7.513,52	8.394,88
729	Enseignement primaire	692.609,21	947.152,53	-254.543,32
739	Enseignement secondaire	58.014,99	175.843,37	-117.828,38
767	Bibliothèques publiques	8.425,46	123.796,10	-115.370,64
789	Education populaire et arts	382.032,33	1.028.767,45	-646.735,12
799	Cultes	2.500,00	140.047,36	-137.547,36
839	Assistance sociale	710.793,50	2.389.855,48	-1.679.061,98
849	Aide sociale et familiale		29.810,25	-29.810,25
872	Santé et Hygiène		2.500,00	-2.500,00
876	Désinfect. Nettoyage Immondices	250,00	1.002.110,62	-1.001.860,62
877	Eaux usées		106.134,00	-106.134,00
879	Santé publique et hygiène publique	93.588,88	297.589,84	-204.000,96
939	Logement - Urbanisme - Rénovation	148.931,67	399.720,38	-250.788,71
999	Totaux exercice propre	14.681.959,55	14.597.795,88	84.163,67
	Exercices antérieurs	701.326,27	190.362,55	510.963,72
	Prélèvements	101.993,01	697.120,40	-595.127,39
	Total	15.485.278,83	15.485.278,83	0,00

Budget 2020 - Service extraordinaire - Résultats par fonction				
Fonctions		Recettes	Dépenses	Résultat
009	Recettes générales	-		-
123	Administration générale	40.000,00	119.300,00	-79.300,00
129	Patrimoine privé	2.101.334,05	1.835.000,00	266.334,05
499	Communications - Voies navigables	1.078.919,18	1.884.823,18	-805.904,00
699	Agriculture - pêche - ravitaillement	-	21.000,00	
729	Enseignement primaire	107.500,00	180.200,00	-72.700,00

739	Enseignement secondaire		11.300,00	-11.300,00
767	Bibliothèques publiques		8.800,00	-8.800,00
789	Education populaire et arts	107.981,13	133.500,00	-25.518,87
799	Cultes	22.700,00	62.000,00	-39.300,00
839	Assistance sociale		300.000,00	-300.000,00
877	Eaux usées		106.993,01	-106.993,01
879	Santé publique et hygiène publique	14.964,65	39.000,00	-24.035,35
939	Logement - Urbanisme - Rénovation	19.000,00	60.000,00	-41.000,00
999	Total exercice propre	3.492.399,01	4.761.916,19	-1.269.517,18
	Exercices antérieurs	-	-	-
	Prélèvements	1.569.517,18	300.000,00	1.269.517,18
	Total	5.061.916,19	5.061.916,19	-